



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12646
14 avril 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 4 AVRIL 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LA MISSION PERMANENTE DU LESOTHO AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

La Mission permanente du Royaume du Lesotho auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer à sa note du 29 mars 1978 concernant la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité sur la question de l'Afrique du Sud.

Le Gouvernement du Lesotho a toujours eu pour politique de ne pas acheter d'armes à l'Afrique du Sud et comme le Lesotho ne produit ni ne stocke d'armes, il n'a pas vendu et ne vend pas d'armes à l'Afrique du Sud et ne sert pas non plus d'intermédiaire pour des transactions de ce genre. Le Gouvernement du Lesotho souhaite donc assurer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'il continuera de poursuivre cette politique en vue de remplir ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies et de se conformer aux dispositions de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité en date du 4 novembre 1977.

La Mission permanente du Lesotho auprès de l'Organisation des Nations Unies serait reconnaissante au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.
